

ACCORD ATYPIQUE DU 14 MAI 2009
PORTANT SUR LA SUBVENTION DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DU
COMITE D'ENTREPRISE DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE EURODISNEY

Préambule :

La Direction et le Comité d'Entreprise entendent par le présent accord soutenir et renforcer les efforts de gestion et de transparence financière engagés par le Comité d'Entreprise pour redresser définitivement ses comptes, et mettre un terme au déficit chronique constaté depuis de nombreuses années, notamment en matière d'activités sociales et culturelles.

Le Comité d'Entreprise a décidé lors de la réunion ordinaire du 12 février 2008 de mettre en place compte tenu de la gravité de sa situation financière un plan de sauvegarde et de redressement sur 2 ans pour équilibrer ses comptes. Il a pour cela mis en oeuvre une première série de mesures destinées à améliorer ses prévisions et son suivi budgétaire (vérifications hebdomadaires, nouvel outil de suivi...), et renforcer ses contrôles financiers internes (procédure caisse ...) et la transparence de sa gestion financière.

Le Comité d'Entreprise est pleinement conscient de la nécessité de redresser et garantir l'équilibre de sa situation financière dans l'intérêt même des salariés, afin d'éviter de devoir prendre, comme par le passé, des mesures plus contraignantes impactant directement les services et offres proposés aux salariés en raison d'insuffisances de gestion du Comité d'Entreprise.

Le Comité d'Entreprise considère néanmoins que le budget des activités sociales et culturelles est insuffisant pour lui permettre de répondre aux fortes attentes des salariés et à l'augmentation de leurs demandes liées notamment à la croissance des effectifs et à la mise en place de nouvelles offres plus adaptées, suite à l'enquête de satisfaction TNS-SOFRES réalisée par le Comité d'Entreprise auprès des salariés le 18 septembre 2007.

La Direction, qui a alerté le Comité d'Entreprise depuis plusieurs années sur la gravité de sa situation financière en lui demandant de prendre rapidement des mesures d'urgence pour un retour à l'équilibre, considère pour sa part qu'une gestion financière saine et responsable du Comité d'Entreprise constitue un préalable indispensable à la préservation des intérêts des salariés. Elle rappelle que le montant des subventions versées au Comité d'Entreprise a fortement augmenté ces dernières années en raison de l'augmentation de la masse salariale (+ 103 268€ pour le budget des activités sociales et culturelles et + 38 967€ pour le budget de fonctionnement en 2008).

La Direction n'a jamais été opposée sur le principe à une augmentation de la subvention des activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise. Elle l'a en revanche toujours conditionnée à un retour à l'équilibre des comptes du Comité d'Entreprise, afin de s'assurer que l'effort fait par la Direction pour un éventuel budget supplémentaire ne vienne pas une nouvelle fois combler un déficit de gestion du Comité d'Entreprise, mais permette au contraire de servir un plus grand nombre de salariés, tout en donnant la possibilité au Comité d'Entreprise de diversifier ses offres.

La Direction souhaite encourager les efforts réalisés qui ont d'ores et déjà permis en moins d'un an de réduire sensiblement les déficits budgétaires du Comité d'Entreprise. Elle estime néanmoins que la situation n'est pas encore satisfaisante et que le Comité d'Entreprise doit poursuivre ses efforts en les inscrivant dans la durée, de façon à préserver durablement l'équilibre de sa situation financière.

La Direction entend toutefois par le présent accord, renouveler sa confiance au Comité d'Entreprise dans sa capacité à présenter des comptes équilibrés répondant aux aspirations des salariés sur la base d'orientations prenant en compte la réalité des ressources dont il dispose.

Le Comité d'Entreprise souhaite quant à lui que l'ensemble de ses membres se mobilise et se retrouve, au-delà des divergences syndicales, autour de cet objectif commun dans l'intérêt général des salariés.

Article 1 : Evolution des comptes du Comité d'Entreprise

▪ **Réduction du déficit du budget activités sociales et culturelles**

	Du 01/10/05 Au 30/09/06	Du 01/10/06 Au 30/09/07	Du 01/10/07 Au 30/09/08	Réduction du déficit FY08 vs 07	Réduction du déficit FY08 vs 06
Activités Sociales et Culturelles	-159 442€	-305 940€	-84 910€	-72%	-46%

▪ **Rééquilibrage du budget de fonctionnement**

BUDGETS CE	Du 01/10/05 Au 30/09/06	Du 01/10/06 Au 30/09/07	Du 01/10/07 Au 30/09/08	Réduction du déficit FY08 vs 07	Réduction du déficit FY08 vs 06
Fonctionnement	-67 549	-72723	+24 983	-134%	-136%

La présentation par le cabinet ACECOM du compte de résultat annuel des comptes du Comité d'Entreprise au 30 septembre 2008 a mis en évidence lors de la réunion ordinaire du Comité d'Entreprise du 13 janvier 2009 une très nette amélioration de sa situation financière.

Le cabinet ACECOM a également indiqué que le redressement constaté ne s'était pas fait au détriment du nombre de salariés servis, qui a augmenté de près de 50% en passant de 13 936 à 20 638 entre 2007 et 2008.


La Direction constate les efforts réalisés par le Comité d'Entreprise, tant sur le déficit de son budget activités sociales et culturelles qui baisse de 72% pour s'élever à -84 910€, que sur son budget de fonctionnement qui se redresse de +134% pour revenir à l'équilibre.

Elle note également les progrès importants réalisés sur le suivi budgétaire et la gestion financière du Comité d'Entreprise, même si elle tient à souligner que la situation déficitaire du budget des activités sociales et culturelles reste préoccupante, et que les résultats obtenus doivent impérativement s'apprécier sur la durée.

Le Comité d'Entreprise considère que les résultats obtenus démontrent le bien-fondé et la pertinence de son plan de redressement.

Article 2 : Versement exceptionnel d'un montant supplémentaire dédié aux Activités Sociales et Culturelles du Comité d'Entreprise.

Malgré la nécessité pour l'Entreprise, dans un contexte macroéconomique fortement dégradé et incertain, de poursuivre son plan de prudence qui l'a notamment conduite à devoir décaler l'application du prochain plan salaire au 1^{er} juillet 2009, l'Entreprise souhaite permettre à un plus grand nombre de salariés de bénéficier des activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise, et soutenir les efforts engagés pour assainir définitivement sa situation financière.

Ans 

La Direction s'engage à ce titre à effectuer un versement exceptionnel au Comité d'Entreprise d'une somme globale de 500.000€ pour compléter son budget dédié aux activités sociales et culturelles. Cette somme fera l'objet de deux versements de 250 000€, l'un au mois de mai et l'autre au mois de septembre. Le versement du mois de mai sera effectué au plus tard dans les 15 jours de la délibération du Comité d'Entreprise sur le présent accord, et le versement du mois de septembre sera effectué en même temps que le versement de la dotation mensuelle.

Le Comité d'Entreprise s'engage en contrepartie à utiliser cette somme pour augmenter de façon significative le nombre de salariés bénéficiaires en répondant aux demandes qui n'auraient pas été satisfaites et aux attentes des salariés, tout en poursuivant ses efforts pour équilibrer définitivement et durablement ses comptes.

Article 3 : Conditions suspensives en vue d'une éventuelle augmentation de la subvention des Activités Sociales et Culturelles

La Direction s'engage à augmenter la subvention des activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise à hauteur de 0.63% de la masse salariale brute des sociétés composant l'Unité Economique et Sociale Euro Disney, sous réserve que l'ensemble des conditions suspensives suivantes soit rempli par le Comité d'Entreprise lors de la présentation des comptes clos au 30 septembre 2009 par le cabinet ACECOM :

1) Présentation d'un compte de résultat équilibré

Le compte de résultat du Comité d'Entreprise devra être à l'équilibre qu'il s'agisse du budget des activités sociales et culturelles ou du budget de fonctionnement.

2) Date de présentation des comptes annuels du Comité d'Entreprise au plus tard en décembre

Le Comité d'Entreprise mettra tout en œuvre pour que ses comptes annuels clos au 30 septembre 2009 soient présentés par le cabinet ACECOM avant le mois de décembre 2009.

3) Augmentation significative du nombre de salariés bénéficiaires

Le Comité d'Entreprise devra augmenter à la mesure des moyens supplémentaires dont il va disposer le nombre de salariés bénéficiant de ses activités sociales et culturelles. Il devra également s'assurer que cette augmentation bénéficie, non seulement aux utilisateurs actuels du Comité d'Entreprise, mais aussi à de nouveaux salariés (30% des salariés interrogés en 2007 lors de l'enquête de satisfaction TNS-SOFRES répondant ne jamais utiliser les services ou prestations du Comité d'Entreprise).

La Direction souligne à ce titre l'insuffisance d'un suivi par le Comité d'Entreprise de la seule évolution du nombre de « salariés inscrits », dans la mesure où une même personne est comptabilisée autant de fois qu'elle fait de demandes dans l'année.

Le Comité d'Entreprise s'engage par conséquent à présenter, dans le cadre des Rapports Trimestriels du Trésorier sur l'utilisation des fonds du Comité d'Entreprise, non seulement l'évolution du nombre de salariés inscrits (20 638 pour l'année 2007/2008), mais également celle du nombre de personnes physiques bénéficiant des activités sociales et culturelles, en distinguant les nouveaux bénéficiaires de ceux qui recourent habituellement au Comité d'Entreprise.

4) Ne pas combler les déficits budgétaires avec le budget supplémentaire alloué par l'Entreprise

La Direction rappelle que l'augmentation du budget des activités sociales et culturelles ne pourra avoir vocation à suppléer des carences de gestion du Comité d'Entreprise. Le Comité d'Entreprise s'engage à prendre ses responsabilités en matière de gestion budgétaire pour que les sommes allouées aux activités sociales et culturelles bénéficient aux salariés, et ne viennent pas combler des déficits budgétaires dus à un défaut ou des insuffisances de gestion.

5) Plus grande diversification des offres proposées pour répondre davantage aux attentes des salariés

L'offre proposée par le Comité d'Entreprise devra se diversifier davantage pour mieux répondre aux attentes des salariés.

Le Comité d'Entreprise conduira pour cela une analyse de fond sur ses orientations (bénéficiaires, conditions d'attribution de ses subventions, activités subventionnées) en vue d'adapter davantage son offre, tout en tenant compte de ses ressources.

Il s'engage à ce titre à renforcer ses efforts sur les activités plébiscitées par les salariés lors de l'enquête de satisfaction TNS-SOFRES :

- les chèques cadeaux Noël
- les voyages
- les billets de cinéma
- l'arbre de Noël
- les concerts de variétés, manifestations sportives et parcs de loisirs
- l'activité enfance (colonies d'été, mercredis récréatifs)...

Le Comité d'Entreprise confirme sa volonté de poursuivre le plan de redressement sur 2 ans engagé en 2008 et d'inscrire ses efforts de bonne gestion dans la durée pour réaliser et maintenir à l'avenir ces objectifs. Il s'engage notamment à tenir compte dans l'élaboration de ses budgets des seules ressources et des éléments certains dont il dispose, afin de ne pas aggraver ou détériorer sa situation financière.

Le Comité d'Entreprise s'engage également s'il remplit l'ensemble de ces conditions suspensives à préserver sur le long terme l'équilibre financier de ses comptes, et l'ensemble des mesures prises pour renforcer ses contrôles financiers internes et la transparence de sa gestion financière.

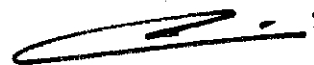
Il est précisé enfin que le Comité d'Entreprise a été préalablement consulté le 28 avril 2009 sur le présent accord, et qu'il a mandaté son Secrétaire en vue de la signature de ce document lors de la réunion ordinaire du 12 mai 2009.

Fait à Chessy, le 14 mai 2009 en 2 exemplaires originaux



Pour le Comité d'Entreprise

Amadou N'DIAYE



Pour l'ensemble des sociétés visés par cet accord

Daniel DREUX